

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
01/07/2014

OBJET	Réservé au Directeur académique
-------	---------------------------------------

Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur

Secrétaire : M. Jaillet, représentant Elèves

Membres présents : 16

M. SCHWALM, Proviseur, constate que 16 membres du CA sont présents et que le quorum est atteint.
Il déclare ce conseil d'administration ouvert à 18H.

➤ **Approbation du compte rendu du CA du 15 avril 2014.**

Le compte rendu du CA 15 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Approbation de l'ordre du jour**

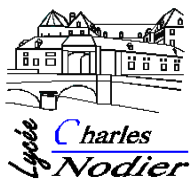
M. Schwalm, proviseur, soumet l'ordre du jour aux membres du CA et rajoute quelques points :

- Validation du projet de participation au GONCOURT des lycéens
- Modification des horaires de sortie des élèves de la section Aviron
- Projet d'accueil d'élèves du lycée Jean Michel Lons
- Régularisation du budget voyage à Trèves
- Achat de licences Amadeus pour le BTS Tourisme
- Autorisation d'équipement pour l'ouverture BTS Tourisme en alternance
- Don de la Peep pour le voyage en Chine
- Convention section sportive Aviron
- Convention groupement de commandes
- Point sur la Lingerie du Lycée Nodier

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Incident :

M. Schwalm tient à faire part d'un incident qui s'est produit dans l'enceinte de l'établissement et qui l'a à la fois choqué et indigné. Le dimanche 8 juin, un élu local a tenu des propos grossiers et injurieux vis à vis de l'Education Nationale, du lycée Nodier et du chef d'établissement en présence de M. Grosjean, futur Agent Comptable au lycée et de sa famille. Les autorités académiques ont été informées. L'établissement ne peut que déplorer un tel incident et souligner son indignation.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
01/07/2014

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

I – Organisation de l'action Educatrice

Bilan de fonctionnement

M. Schwalm présente le bilan de fonctionnement du lycée.

M. Corrotte, représentant des enseignants, salue les nombreux travaux qui ont eu lieu durant l'année scolaire. Il note aussi que la circulation de la parole est plus facile et que celle-ci est plus prise en compte depuis cette rentrée scolaire. Il exprime sa satisfaction pour la prise en charge des doléances soulevées depuis longtemps par des membres du CA. Il remercie le chef d'établissement pour son action à la tête du Lycée.

M. Péchard, représentant des parents d'élèves PEEP, exprime sa satisfaction pour la part active accordée aux parents dans la communauté éducative. Il est très heureux du travail fait avec les élèves et trouve que ces derniers ont fait preuve de beaucoup de dynamisme et de responsabilité au regard des nombreux projets qui ont été réalisés. Il tient à saluer les bons rapports entre les deux fédérations de parents d'élèves qui œuvrent de concert pour la réussite de tous les élèves.

Mme Moisand, représentante des parents d'élèves FCPE, se déclare en accord total avec M. Péchard.

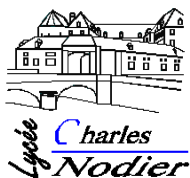
M. Creuze, représentant des parents d'élèves FCPE, note des avancées positives dans la gestion de l'établissement et dans le fonctionnement de ses instances.

Le rapport de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

II –Fonctionnement matériel et financier

Sont soumis à l'approbation du CA et adoptés à l'unanimité les points suivants :

- Règlement intérieur, ajout de deux points :
Page 7 : Le sursis ainsi que la mesure conservatoire (§ 2), conformément à la circulaire du 27 mai 2014 faisant suite au décret du 24 mai 2014.
- Le Planning 2014/2015 et conditions de rentrée 2014/2015
- Le dispositif d'Accompagnement personnalisé (AP) avec une première période avec un groupe fixe puis tournant. 2h d'accompagnement personnalisé pour chaque groupe de classe
- Le tutorat : objectif : éviter le décrochage scolaire et favoriser la réussite scolaire des élèves du dispositif DPPE – modalités de fonctionnement.
- La charte des voyages qui avait été rédigée par un groupe de travail comprenant enseignants, parents et équipe de direction.
- Le voyage à Budapest (voyage de formation professionnelle des 2eme année de BTS – budget) et à Marseille (journée d'intégration des élèves de BTS, programme et budget)
- L'accueil des étudiants chinois : partenariat avec l'Université de Bourgogne – visite de la ville et activités diverses – accueil dans les familles



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
01/07/2014

OBJET	Réservé au Directeur académique
--------------	--

- Prix Goncourt des lycéens (élèves de Première), autorisation des trois sorties et financement à hauteur de 900 euros pour le lycée.
 - Aviron section sportive : modification des horaires (arrivée sur site le jeudi à 15 ou 16h, sortie à 18h15 et appel)
 - Lycée Jean-Michel : recevoir 45 élèves russes pour la visite de Dole par les élèves du BTS tourisme, repas à la cantine du lycée en octobre /novembre.
 - Prélèvement sur fonds de réserve de 11802 €, DBM approuvée à l'unanimité. Pour financer divers matériels et mobiliers
 - Achat de 4 licences Amadeus pour les BTS
 - Le renouvellement de certains manuels scolaires. Proposition des équipes validées par le CDI
 - Définition des horaires des repas pour les internes : 7h15 à 7h45 pour le petit déjeuner, et le soir à 18h30 à 19h30.
 - Ajout d'un statut externe 3 fois pour les BTS en alternance
 - Régularisation du voyage à Trèves. Déficit de 1100 euros régularisé. (sur BOP)
 - Validation du protocole pour les soins d'urgence.
 - acceptation et affectation du don de 4000 € de la Peep pour le voyage en Chine
- Légionellose :
En deux points de l'établissement, un taux de 4000 UFC (Unité Formant Colonie) de légionellose, a engendré un traitement préventif. Le seuil critique n'est décrété qu'à 10000 UFC. Nouvelle série de tests effectués dans la semaine du 22 au 27 juin. Une désinfection sera effectuée en septembre 2014.

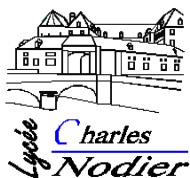
III – Contrats, conventions et marché

Sont soumis à l'approbation du CA et adoptés à l'unanimité les points suivants :

- Renouvellement des Contrats d'Assistant d'Education (CAE).
- Autorisation de partenariat avec les Scènes du Jura (lycéens compagnons).
- Convention Lycée III Belgrade : Courant 2015, venue de d'élèves du lycée III de Belgrade, 2 filles seront scolarisées au sein de l'établissement.
- Contrat passé avec l'entreprise SIG pour la surveillance du lycée Charles Nodier pendant la période de travaux jusqu'à sa fermeture, contrat à hauteur de 2130 euros TTC.
- Convention groupement de commandes

IV – Questions diverses

EMOP LINGERIE : M. Schwalm rappelle que le Conseil Régional a décidé de la fermeture de l'EMOP lingerie et que cette décision est sans appel. Le Conseil Régional va procéder au recrutement d'un agent. Un quart de poste sera réservé à la lingerie pour s'occuper des besoins propres de l'établissement. Ce sera à l'intendant de fixer les rôles et les fonctions de



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 7
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
01/07/2014

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

chaque agent. La partie « confection » de l'ancienne EMOP est appelée à disparaître, les tâches qui lui était auparavant confiées seront externalisées.

Réponse (Monsieur CORROTTE, professeur d'Histoire) à une question posée au précédent CA sur le devoir de mémoire.

Monsieur Corrotte répond que lorsqu'un professeur reprend un événement mémoriel celui-ci devient alors un travail historique plus qu'un travail de mémoire. Un professeur n'est pas forcément, d'après lui, un interlocuteur privilégié pour impulser un travail de mémoire car le professeur est lié à des finalités civiques et définies par les programmes.

Le devoir de mémoire est un acte d'ordre institutionnel qui peut être porté par l'Etablissement et pour l'organisation duquel les enseignants peuvent intervenir en tant que conseillers historiques. Devoir de mémoire et enseignement de l'Histoire sont donc complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Proviseur lève la séance à 21h35.

Le Président : Monsieur Frédéric SCHWALM, Proviseur

Le Secrétaire de Séance : Monsieur Jaillet,